



Espèces admises à la garde en captivité

Amphibiens

Toutes les espèces.

Mammifères

- Les chiens (à l'exception des chiens hybrides)
- Les chats
- Les lapins domestiques
- Les furets
- Les Chinchillas (famille des Chinchillidés)
- Le Cochon d'Inde (famille des Caviidés)
- Les Dégus (famille des Octodontidés)
- Les Gerbilles (famille des Cricétidés)
- Les Gerboises (famille des Dipodidés)
- Les Hamsters (famille des Muridés)
- Les hérissons sauf celui du genre Erinaceus
- Les phalangers volants (Petaurus breviceps)
- Les rats kangourou (famille des Hétéromyidés)

Oiseaux

- Les Capitonidés
- Les Colombidés
- Les Emberizidés
- Les Estrildidés
- Les Fringillidés
- Les Irénidés
- Le Mainate religieux (Sturnidés)
- Les Méleagrididés
- Les Musophagidés
- Les Ostéropidés
- Les Ploceidés
- Les Psittacidés
- Les Pycnonotidés
- Les Ramphastidés
- Les Timaliidés
- Les Turdidés
- Les Zosteropidés



Espèces admises à la garde en captivité

Poissons

Toutes les espèces sauf :

- Acipenseridae (famille)
- Esturgeons non indigènes
- Alose d'été
- Anguillidae (Famille)
- Anguilles non indigènes
- Channidae (famille)
- Têtes de serpents
- Carpe de roseau
- Crabe chinois à mitaine
- Grémille ruffe
- Carpe argentée
- Carpe à grosse tête
- Carpe noire
- Gobie à taches noires
- Écrevisse à taches rouges
- Perche commune
- Gobie à nez tubulaire
- Sander lucioperca/sandre zander
- Gardon rouge
- Silure glane
- Tinca tinca tanche tench

Reptiles

Toutes les espèces sauf :

- Les Crocodiliens
- Les lézards venimeux
- Les serpents venimeux
- Les tortues marines
- Les tortues de la famille des Trionychidés